

CONSEIL MUNICIPAL
13 novembre 2025 à 20h30

Spectateurs présents : Mme Annie CANDELA et M. Thierry DRAN

Absents excusés : M. Vincent ODILLE qui donne pouvoir à M. Mickaël FLEURY.

Absents non-excusés : /

Secrétaire de séance : M. Stéphane DERUE

Le compte rendu de réunion du conseil municipal du 11 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération de délimitation de la nouvelle STEP et fouilles archéologiques

Madame le Maire rappelle que l'avant-projet sommaire de la nouvelle station d'épuration de Mairy-sur-Marne prévoyait une superficie d'emprise de 7 000 m², après réalisation des plans définitifs, il s'avère que la surface cédée par la commune doit être de 8 000 m². Le nouveau plan de division et de bornage est projeté aux membres de l'assemblée.

Madame le Maire informe également l'assemblée de la demande de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole sollicitant l'accord du Conseil Municipal pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives prescrites par l'INRAP sur le site concerné.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation de la superficie du projet de construction de la nouvelle station d'épuration et la réalisation des fouilles archéologiques préventives sur ce site.

Délibération renouvellement convention SPL-XDemat

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de renouveler la convention qui est arrivée à expiration avec la société SPL-XDEMAT afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés pour une durée de 5 ans. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention avec la société SPL-XDemat.

Délibération adhésion au contrat statutaire du CDG 2026 - 2029

Madame le Maire informe l'assemblée que le contrat pour les assurances statutaires du personnel que nous avons actuellement prend fin le 31 décembre 2025. Le centre de gestion propose un nouveau contrat pour une durée de 4 ans (2026-2029).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de renouveler le contrat avec le centre de gestion.

Délibération ouverture amortissement de subvention budget annexe

Madame le Maire informe l'assemblée que la subvention perçue en 2024 sur le budget annexe photovoltaïque, pour l'acquisition de panneaux photovoltaïques, doit être amortie à compter de l'année 2023 pour un montant de 7 200 € TTC. Madame le Maire propose à l'assemblée d'amortir le coût de cette subvention sur 20 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet amortissement sur 20 années.

Délibération décision modificative budget annexe

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une écriture comptable doit être réalisée afin de mettre en place l'amortissement de la subvention perçue en 2024 sur le budget annexe photovoltaïque. Une régularisation doit être opérée rétroactivement à compter de 2023. Un mandat doit être créé pour 1080,00 € au compte 13912-040 et un titre au compte 777-042 pour le même montant. N'ayant pas de crédits prévus à ce compte, il convient donc de prendre une décision modificative. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier le budget annexe 2025.

Délibération Avis Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Madame le Maire expose le projet de PADD 2025 à l'assemblée et précise qu'il ne s'agit pas de voter, les élus devant simplement échanger et prendre acte de la discussion sur la base du document diffusé à chaque élu et l'appui de la convocation pour la présente séance du Conseil Municipal.

Le PADD 2025 constitue la traduction politique et stratégique du projet de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et de ses communes membres pour organiser et développer le territoire de manière équilibrée, solidaire et durable. Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du PADD.

Information changement poste informatique secrétariat

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de remplacer l'informatique du secrétariat devenu obsolète suite à la migration vers Windows 11 qui désormais est nécessaire pour garantir le bon fonctionnement des outils administratifs. Cette migration n'est pas possible avec cet équipement actuel et Madame le Maire rappelle que ce matériel informatique date de 2014. Deux devis ont été reçus à ce jour par des fournisseurs habituels.

Information avancement délimitation parcellaires rue du Stade et rue de l'Hyvert

Madame le Maire informe l'assemblée de l'avancement du dossier relatif à la mise à jour de plusieurs parties de parcelle à acquérir par la commune suite aux travaux qui ont eu lieu Rue du Stade et l'Hyvert. Elle précise que le géomètre a finalisé les premiers repères et tracés et qu'une réunion aura lieu le 2 décembre 2025 pour le bornage en présence des différents propriétaires concernés.

Question(s) diverse(s) :

Calycé

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Calycé, en charge du projet éolien sur le territoire de la commune, a annoncé son intention de déposer le dossier de permis de construire d'ici la fin du mois de décembre. Elle précise également que Calycé a prévu, dans le cadre de son accompagnement au territoire, une enveloppe de 30 000 euros destinée à la valorisation patrimoniale de la commune. La société Calycé a donc proposé de préparer une rédaction présentant les engagements de mise en valeur du patrimoine local.

Impôts directs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commission Impôts directs se réunira le lundi 24 novembre 2025 en présence de Madame Bénédicte LANGHENDRIES, géomètre principale du service Départemental des Impôts fonciers de Châlons-en-Champagne.

Sécurisation devant mairie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la réunion de travaux de sécurisation qui aura lieu le 18 novembre 2025.

TOUR DE TABLE :

M. Didier KREBS signale qu'un gros pot de fleurs appartenant à la commune a été volé sur la Place Saint-Léger.

Madame Caroline KANDEL informe qu'elle a assisté dans la matinée à une formation relative à la préparation et la réalisation du recensement de la population 2026.

M. Jacques ESTELON signale qu'un panneau de signalisation « priorité à droite » situé Rue Saint-Michel est fortement effacé et propose son remplacement.

M. Mickaël FLEURY informe qu'il serait souhaitable de publier un communiqué à destination des habitants pour rappeler que les chiens doivent être tenus en laisse lors des promenades dans le village. Plusieurs situations récentes ont mis en évidence la nécessité de rappeler cette règle.

Il signale également le dysfonctionnement de plusieurs lampadaires.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 15.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 11 décembre 2025 à 20 h 30.